

SEANCE DU 14 avril 2021

Le **quatorze avril deux mille vingt et un**, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes- sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Gérald BUFFARD, Aurélien CHAMPROMIS, Sylvie CHAMPROMIS, Clément LE PAGE, Jean Michel MOULIN, Delphine FARGE, Marie Claire FOUCHERAU, Sandrine VEROT, Dylan JACOPIN, Bernard DESBENOIT, Thierry GENOUX, Olivier BOICHON.

Absent avec pouvoir : Madame Stéphanie PAWLOWSKI (pouvoir à Roger SANDRI), monsieur Dylan JACOPIN (pouvoir à Aurélien CHAMPROMIS)

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu conseil communautaire
- Comptes rendus de commissions
- Groupement achat sauvegarde informatique
- Accueil de loisir Ressins-Village
- Désignation des délégués de commission assainissement communauté de communes
- Service ADS : équipements recevant du public
- Taux d'imposition 2021
- Budget 2021 commune
- Budget 2021 assainissement
- Exonération de loyer « Papy Jo »
- Emploi saisonnier 2021
- Questions diverses :
 - Aménagement du talus
 - Logements

COMPTE RENDU :

- **Conseil communautaire :**

Monsieur Clément LE PAGE présente l'ordre de la prochaine réunion du conseil communautaire prévu le 15 avril :

- Vote sur divers points : vente du terrain par la communauté de communes, adhésion à la Charte forestière, adhésion à Fibois...
- Création d'un groupe de travail sur la lecture publique

- Evolution du SCoT : convention pour le portage d'une étude préalable
- Mise en place d'un dispositif d'aide d'achat de vélo électrique (plafond 200€ soumis à conditions)

- **Commission ECONOMIE :**

Monsieur Olivier BOICHON nous fait un rapport de la réunion (le rapport détaillé sera envoyé aux élus) :

- Tour de table concernant les commerces et leurs finances : en règle générale, ils s'en sortent grâce aux aides de l'état
- Présentation de l'emploi : certains secteurs sont en manque de main d'œuvre
- Energie renouvelable
- Règlement des aides données aux TPE

- **Conseil municipal des enfants :**

Monsieur Bernard DESBENOIT nous fait un rapport de la réunion :

Le premier conseil devrait avoir lieu juste avant les élections départementales.

Le conseil sera composé de 12 jeunes entre 9 et 16 ans, habitant à Nandax.

Un bulletin de candidature sera à remplir ainsi qu'une autorisation parentale.

Ils seront élus pour 2 ans.

Une réunion par trimestre sera alors mise en place avec des conseillers municipaux.

- **Choix des containers :**

Mr Philippe MONCORGER explique que les containers vont être changés. La communauté de communes souhaite avoir l'avis des communes entre des containers en bois ou métallique.

Après discussion, le conseil valide sur les containers en bois.

- **Ecole :**

Madame Delphine FARGE explique que suite aux nouvelles mesures prise par l'état, l'école doit de nouveau fermer. Elle continue toutefois à accueillir les enfants du personnel soignant durant la semaine du 5 au 9 avril.

L'école a donc accueilli 4 élèves durant ce 3^e confinement.

Aucune nouvelle directive n'est encore donnée concernant la reprise du 26 avril.

GROUPEMENT ACHAT SAUVEGARDE INFORMATIQUE :

Délibération n°2021/016

Monsieur Thierry GENOUX informe les membres du Conseil municipal que la sauvegarde des fichiers de traitements de texte de la commune était, jusqu'à présent, réalisée sur disque dur externe. Ces fichiers représentent un volume de 8 go.

Il informe les membres du Conseil municipal que ce système n'est pas assez sécurisé. C'est pourquoi, il leur présente la convention de groupement d'achat de sauvegarde informatique proposé par la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accepter la convention de groupement d'achat de sauvegarde informatique proposé par la communauté de communes pour une durée de 4 ans.

ACCUEIL DE LOISIR RESSINS-VILLAGE :

Délibération n°2021/017

Monsieur le Maire présente un état du Centre de Loisirs Ressins-Villages concernant les aides aux familles inscrivant leur enfant au CLSH de RESSINS pour les vacances scolaires de Février, Pâques, Eté, Toussaint et Noël 2020.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 1 154 € à l'Association « Animation Ressins Villages ».

DESIGNATION DES DELEGUES DE COMMISSION ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Délibération n°2021/018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux élus doivent être désignés pour être délégués de la commission assainissement de la communauté de communes, un titulaire et un suppléant. Or, il explique que jusqu'à présent il était seul à représenter la commune.

Où cette exposé, Le Conseil municipal :

- **DECIDE** de désigner Monsieur Jean Michel MOULIN, conseiller municipal, pour être délégué suppléant de la commission assainissement de la communauté de communes.

SERVICE ADS : Modification de la convention de fonctionnement du service ADS

Délibération n°2021/019

Monsieur le Maire expose que l'instruction des dossiers d'autorisation de travaux pour les Etablissements Recevant du Public est transférée aux collectivités à compter du 1er avril 2021.

Pour que le service ADS puisse venir en aide aux collectivités, la Communauté de Communes propose une convention de création de service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de création de service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention du groupement ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

- **DECIDE** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

EXONERATION DE LOYER DU MULTI COMMERCE PAPY JO EN AIDE POUR LA CRISE SAINTAIRE :

Délibération n°2021/020

La crise sanitaire COVID-19 oblige à nouveau le commerce Papy Jo à fermer. Le commerce connaît donc des difficultés financières au vu de ce 3^e confinement.

Considérant que, vu la conjoncture, le risque de fermeture est réel,

Considérant l'investissement de départ de la commune pour la création de ce commerce,

Le Conseil propose de prolonger l'exonération de loyer le commerce, soit 169 € hors charges jusqu'à 2 mois après l'autorisation de réouverture totale par l'état.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité d'exonérer le bail commercial jusqu'à 2 mois après l'autorisation de réouverture totale par l'état.

RECRUTEMENT D'UN AGENT OCCASIONNEL

Délibération n°2021/021

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3, alinéa 2 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour la période estivale ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** de recruter un agent non titulaire occasionnel, durant la période des vacances d'été de Mr PRECLOUX, sur le grade d'adjoint technique territorial, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures et rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 (IB 354, IM 332) ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire a effectué les formalités de recrutement de l'agent et à conclure le contrat d'engagement correspondant ainsi que toute pièce utile relative à ce dossier ;

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Délibération n°2021/025

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2021 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général des Impôts ;
- Vu la Loi 80-10 du 10 janvier 1980 qui dit que ce sont les conseils municipaux qui fixent chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe ;
- Vu la Loi de finances pour 2009 ;

➤ **DIT** qu'aucune augmentation des taux d'imposition ne doit être réalisée cette année ;

➤ **FIXE** le taux des différentes taxes comme suit :

	Rappel Taux 2020 (%)	Taux 2021 (%)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16.64	Dép 15.3+com 16.64
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38.77	38.77

BUDGET PRIMITIF 2021 DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération n°2021/023

Mr le Maire présente le budget 2021 de l'eau et assainissement au Conseil Municipal :

Présentation du budget 2021 par chapitre :

Section fonctionnement - Dépenses		
	Chapitres	Montants
011	Charges à caractère général	9 396.56
012	Charges de personnel	3 030.36
042	OP ordre de transfert entre section	15 012.20
66	Charges financières	2 428.64
67	Charges exceptionnelles	507.08
Total		30 374.84

Section fonctionnement - Recettes		
	Chapitres	Montants
002	Excédent reporté	10 086.96
70	Produits de services	15 823.88

042	OP ordre de transfert entre section	4 464.00
Total		30 374.84

Section investissement - Dépenses		
	Chapitres	Montants
23	Immo. En cours	157 138.28
16	Emprunts et dettes	10 345.99
040	OP ordre de transfert entre section	4 464.00
Total		171 948.27

Section investissement - Recettes		
	Chapitres	Montants
001	Bénéfice reporté	111 836.07
040	OP ordre transfert entre section	15 012.20
13	Subvention d'investissement	45 100.00
Total		171 948.27

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2021 de l'eau et assainissement.

BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Délibération n°2021/024

Mr le Maire présente le budget 2021 au Conseil Municipal :

Présentation du budget 2021 par chapitre :

Section fonctionnement - Dépenses		
	Chapitres	Montants
011	Charges à caractère général	121 000.33
012	Charges de personnel	151 197.80
014	Atténuations de produits	179.00
65	Autres charges de gestion courante	52 822.00
66	Charges financières	7586.24
67	Charges exceptionnelles	2 100.00
023	Virement à la section d'investissement	55 000.00
042	OP ordre transfert entre section	6 604.29
Total		396 489.66

Section fonctionnement - Recettes		
	Chapitres	Montants
013	Atténuation de charges	300.00
70	Produits de services	18 030.36
73	Impôts et taxes	188 675.00

74	Dotations et participations	137 761.02
75	Autres produits de gestions courantes	51 100.00
77	Produits exceptionnels	623.28
Total		396 489.66

Section investissement - Dépenses		
	Chapitres	Montants
20	Immo. Incorporelles	300.00
21	Immo. corporelles	400.00
204	Subventions d'équipement versées	12 085.07
23	Immo. En cours	239 229.76
16	Emprunts et dettes	36 042.96
Total		288 057.79

Section investissement - Recettes		
	Chapitres	Montants
001	Bénéfice reporté	31 870.18
10	Fond divers	129 783.32
13	Subventions d'investissement	64 800.00
040	OP ordre de transfert entre sections	6 604.29
021	Virement de la section fonctionnement	55 000.00
Total		288 057.79

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2021 de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES :

- Aménagement du talus
Gérald BUFFARD présente les plans d'embellissement du bourg proposés par l'entreprise MONNET. Le conseil approuve l'idée générale du projet.
- Monsieur Gérald BUFFARD explique que Mr Monnet souhaite acheter une parcelle appartenant à la commune à côté de l'antenne, afin d'y stocker ses tas de terre. Le conseil ouï cet exposé, demande de plus amples renseignements sur la parcelle en question et sur le tarif de vente en vigueur afin de prendre une décision.
- Logements :
 - Le Maire expose que la famille Raquin, ancien locataires, va reprendre la location du logement que la famille Maury vient de quitter, le 26 juin 2021.
 - L'Isolation à 1€ va être demandée pour les logements. L'affaire sera suivie par Isolation du Forez.

La séance est levée à 23h00.

Prochaine réunion le 12 mai 2021.